

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du 28 mai 2013

Etaient absents : Bernard DURET, Stéphane LAPORTE, Claire MOURABY

1/ Délibération pour Approbation des modalités de représentativité des communes pour les échéances de 2014 au sein de la 3C2V Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors

Le conseil municipal entérine le choix de la 3C2V : 40 délégués au total, La commune de Saint-Gervais restera à 2 délégués (0 suppléant), lesquels représenteront la Commune au sein de la 3C2V.

2/ Délibération pour Approbation des statuts de la 3C2V

Madame le Maire fait lecture des statuts adoptés par la 3C2V le 10 avril 2013, après délibération le conseil municipal les approuve.

3/ Délibération pour fixer la Participation communale à l'assurance « Garantie Maintien de Salaire ».

Suite à la circulaire du 25 mai 2012, qui interdit l'indexation par rapport au salaire, la participation communale est passée d'un taux à un montant fixe de 5€ par agent (montant minimum de participation employeur exigé par les compagnies d'assurance labellisées). Il est proposé au Conseil municipal de réajuster cette participation en prenant en compte les temps de travail: 5€ pour l'agent effectuant 11heures/semaine - 8€ pour l'agent effectuant un mi-temps 17h30/semaine - 15€ pour l'agent effectuant 33heures/semaine – 15€ pour l'agent à temps plein 35heures/semaine. Après délibération, le Conseil accepte ces montants calculés au prorata et précise que la participation sera plafonnée à 15€.

4/ Délibération pour Dissolution du Syndicat du réémetteur de télévision de STGERVAIS

Le conseil municipal approuve la dissolution et les conditions de répartition de l'actif du syndicat.

5/ Délibération pour Travaux d'aménagement Quai de la Fonderie (devis, demande de subvention, plan de financement) « Réfection des trottoirs et aménagements des berges de l'Isère »

Madame le Maire présente au conseil municipal le résultat de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux d'aménagement Quai de la Fonderie Royale.

La Commission d'appel d'offre réunie ce jour a retenu l'entreprise COLAS, 38690 Colombes, parmi les trois entreprises ayant répondu, pour un montant de travaux hors taxes de **25 989,00€**. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, Entérine le choix de la commission et attribue le marché à l'entreprise COLAS pour 25 989.00€HT, Autorise Mme le Maire à signer le marché et toutes pièces relatives à ce programme, Charge Mme le maire de demander la subvention correspondante auprès du CG38.

6/ Délibération pour conclure une ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Montant : 100 000 Euros / Durée : un an maximum / Taux d'intérêt applicable par tirage : EONIA + marge de 2,50% / Périodicité de facturation des intérêts : *trimestrielle* civile

Madame le Maire propose au Conseil de contracter une ligne de trésorerie afin de faire face aux dépenses d'investissement engendrées par plusieurs gros travaux. Les tirages seront effectués selon les besoins, les intérêts sont calculés sur le montant libéré et la période. Les demandes de fonds et remboursements sont réalisés par le canal internet.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de la CE et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

7/ Devis de Sobeca pour travaux supplémentaires éclairage public au Port (906.54€ TTC)

Le conseil accepte ces travaux pour éclairage du WC public du Port

8/ Point sur l'étude du Carrefour

Madame le Maire fait l'énoncé de la réunion carrefour du 24 mai en Mairie avec le Conseil Général de l'Isère et des élus de Rovon, et explique qu'une nouvelle réunion doit être fixée en juin avec M.CHUILLON et Rovon. Travaux du carrefour prévu en octobre 2013

9/ Agenda projet « Aménagement village » : lancement de l'appel d'offre le 22 mai 2013

aux affiches de Grenoble, ouverture des plis le 18 juin 2013 à 14h00 pour la présélection d'au moins 3 équipes puis date de remise des offres le 15 juillet 2013 avant 12h00.